



## Compte-rendu du Comité Technique Local du 27 juin 2016

### Administration :

M LISI, M BONARDI, M CHATAIL, Mme GAYTON-SEGRET et comme expert M GIORGI et Mme ZALDUA.  
secrétariat assuré par Mmes TOULZAC et CHARLEMAGNE.

Le Quorum a été constaté . La séance a été ouverte. L'ordre du jour a pu être abordé.

### ***Déclaration liminaire du CTL du 27 juin 2016***

*Monsieur le Président,*

*Vous nous convoquez, ce jour, afin de nous présenter le rapport d'activité 2015 de la DRFiP 87, le DUERP et le PAP 2016 entre autres.*

*Alors que les mouvements de grève s'amplifient dans nos services dans les Pyrénées-Orientales, à Paris, le Var,... la DGFIP publie sur Ulysse ses grandes lignes directrices qui ne sont que provocation et renoncement.*

*Provocation, car notre Direction continue voire amplifie ses restructurations, ses fusions et ses suppressions de postes comptables et de services.*

*Renoncement, car la DGFIP ne se bat plus pour sauvegarder nos emplois et nos missions, et au contraire, elle veut se montrer « exemplaire » en supprimant, encore, 2 130 emplois en 2016.*

*Chaque suppression d'emploi au sein d'une structure détériore, chaque jour un peu plus, les conditions de vie au travail des agents restants.*

*La fermeture au public et la dématérialisation ne peuvent être une fin en soi ni pour les agents ni pour les usagers.*

*Aujourd'hui, la DGFIP se préoccupe plus des contribuables exilés fiscaux pour lesquels elle va rouvrir de nouveaux sites d'accueil aux dépens des citoyens lambda.*

En réponse aux liminaires lues par FO, CGT et Solidaires, le Président répond que le régime indemnitaire ne devrait pas impacter le pouvoir d'achat. La DGFIP vit sous contrainte budgétaire. Les suppressions d'emploi vont continuer malgré le pic de

charge que va représenter le prélèvement à la source. Il faut mettre en parallèle la hausse des charges et les contraintes en personnel.

La dématérialisation ne doit pas être rangée dans le régressif ; elle modifie les conditions d'exercice des missions, des services plus resserrés et permet d'assurer au mieux les missions comme le prévoit l'ASR (Adaptation Structures Réseau). De même, le SAR, c'est aider les structures et maintenir une présence physique.

Aujourd'hui, le Directeur rappelle, une nouvelle fois, que la DGFIP n'est pas considérée comme un service prioritaire comme la Justice, l'Education ou la Police. Il faut être attentif à ce que l'évolution technologique ne devienne pas abstraite pour les usagers . La DGFIP reste à l'écoute de ses usagers (particuliers, entreprises, collectivités locales).

#### 1. Approbation des précédents PV des CTL des 7 et 28 avril 2016

vote unanime pour

#### 2. Expérimentation d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) au sein de la division SPL

Ce service est une équipe restreinte qui a vocations à apporter un soutien aux postes en difficulté selon des critères définis par la Direction :

- opérations complexes sur Hélios
- ajustement de l'inventaire
- Analyses financières
- Dématérialisation des procédures et déploiement des moyens modernes de paiement
- fiabilisation de la base tiers
- actions de recouvrement contentieux
- contrôle des régies

C'est une cellule localisée en Direction à la division SPL composée de 4 A et de 2B.

Une convention de délégation est signée entre le comptable et le SAR. Le comptable reste responsable personnellement et pécuniairement.

L'expérimentation débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Vote :

abstention de toutes les OS

Pour FO, cette cellule répond à certains besoins des collègues (point positif) mais contient en germe un gros risque pour les petites trésoreries (celui que l'aide ponctuelle devienne une prise en charge permanente de certains travaux en Direction et donc perte de missions et la fermeture à terme ).

### 3. Rapport annuel 2015

Il s'agit d'un document de communication à destination de nos partenaires mais qui n'est lu que par les OS. En conséquence, la Direction l'a allégé afin de ne pas surcharger les services participant à sa rédaction. FO vous laisse le soin d'aller le lire sur Ulysse 87 lors de sa prochaine parution.

### 4. DUERP 2015 et PAP 2016

Le DUERP a été refondu complètement cette année et a donné lieu à 2 groupes de travail ; la nouveauté est l'introduction du genre homme/femme (loi du 04/08/2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes).

Il comprend 1046 risques ainsi répartis :

- 0 risque A (risque intolérable)
- 15 risques B (risque substantiel)
- 198 risques C (risque modéré)
- 776 risques D (risque faible)
- 57 lignes notées pas de risque

Quant au projet de PAP, il comprend 58 mesures de prévention dont 13 sont résolus et 45 restent à traiter.

Si cela apporte quelques solutions matérielles, les risques psycho-sociaux restent sans solution.

A la demande des OS, une ligne sera ajoutée pour les risques liés aux fusions de services.

### 5. Questions diverses

- reclassement des postes comptables :

Il n'y a plus de poste comptable accessible aux simples inspecteurs ; la DG privilégie la carrière des cadres supérieurs ( à partir d'IDiv).

- Devenir des trésoreries concernées par la fusion des communautés de communes et des EPCI (article sur Ulysse 87 du 20/06/2016)

La Direction a débuté une réflexion avec comme critère du maintien du maillage territorial et du délai de trajet pour les usagers de 30 voire 40 minutes. La limite reste le nombre de budgets et des missions. Les chefs de poste seront consultés. Une trésorerie risque d'être supprimée. A suivre...

- Une demi-journée est accordée aux agents ayant assuré l'accueil pour services rendus pour la campagne IR.

- Le centre de contact

Si certains départements sont d'ores et déjà exclus quant à une implantation éventuelle, le 87 reste en course ; idem pour le Centre Spécialisé des Ressources Humaines....

- Pour l'intégration des collègues de la CRC, la Direction attend une note.

Certains collègues de l'INSEE pourrait également intégrer notre Direction suite à la réforme territoriale.

- Devenir de France Domaine

Une note déterminera la répartition des tâches entre la nouvelle région et l'antenne locale qui prendrait en charge un autre département.

- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels :

Les nouvelles bases ont été publiées. Les professionnels ont, maintenant, un délai de 2 mois pour formuler un recours ; ils seront traités par la DG.

La séance est levée à 12H55.

*Vos représentants FO :*

*Bernard BOUZONIE, Arnaud BAUSSET, Philippe LORNAC, Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS.*